



## SAVOIR RÉALISER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) AVEC SYSTERA

### FORMATIONS DANS LE NORD

(Prochaines dates)

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Se familiariser avec la réglementation santé- sécurité au travail en vigueur ;
- Comprendre la démarche d'évaluation des risques professionnels sur son exploitation ;
- Être capable de définir les moyens de prévention adaptés aux risques spécifiques de l'activité agricole ;
- Savoir maîtriser l'utilisation du logiciel SYSTERA afin de réaliser son DUERP ;
- Apprécier la pénibilité sur son exploitation ;
- Connaître les aides MSA pour la mise en place de mesures préventives.

#### PROGRAMME :

Module 1 : 3H30

- Objectifs pédagogiques :
- Connaître les conséquences des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
  - Connaître la réglementation en matière de santé et sécurité au travail ;
  - Définir la notion de risque professionnel.

Module 2 : 3H30

- Objectifs pédagogiques :
- Être capable d'identifier les postes à risques communs à toute exploitation agricole ;
  - Appréhender le document unique d'évaluation des risques via SYSTERA.

Module 3 : 3H30

- Objectifs pédagogiques :
- Sur une exploitation, repérer les dangers ainsi que les risques existants pour ceux qui y travaille ;
  - Classer les risques identifiés par priorité en fonction de la probabilité de survenance et de la gravité de leurs conséquences ;
  - Étudier les solutions qui s'offrent au chef d'entreprise pour éliminer le risque ou le réduire.

Module 4 : 3H30

- Objectifs pédagogiques :
- Savoir construire un plan de prévention des risques ;
  - Être capable de consigner l'ensemble des données sur le document d'évaluation des risques.

#### DUREE :

2 journées, soit 14H de formation

#### DATES ET LIEUX DES FORMATIONS (Prochaines dates) :

- Mardi 05 décembre et jeudi 14 décembre 2023 dans l'antenne locale d'Hazebrouck (ZA La Creule)
- Jeudi 11 janvier et jeudi 18 janvier 2024 à la Maison des Agriculteurs à Sars et Rosières (2 rue de l'Épau)

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

Auprès de Dany CHIARORE (assistante au service juridique de la FDSEA 59) au 03 27 09 19 26 ou par email : [dchiarore@fdsea59.fr](mailto:dchiarore@fdsea59.fr)

#### PUBLICS :

Agriculteurs ou toute personne amenée à devoir réaliser l'évaluation des risques en entreprise

#### PRE-REQUIS :

Aucun

#### COÛTS ET PRISE EN CHARGE :

Par participant pour les 2 jours :

- 50 € pour le code d'accès au logiciel SYSTERA en ligne (accès illimité)
- 40 € pour la participation au coût de la formation

Coût des repas en plus à prévoir.

Le coût pédagogique est pris en charge en partie par le VIVEA et le FEADER pour les chefs d'exploitations, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux.

Pour les salariés et autres statuts : se renseigner auprès de notre assistante.

Bon à savoir : Les chefs d'exploitations bénéficient d'un crédit d'impôt (environ 150 €) et d'une remise de 50 % environ sur le coût de 2 journées de service de remplacement.

#### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Présentation visuelle et orale, échanges avec les intervenants ;
- Lien permanent avec la réalité opérationnelle du formé ;
- Mise en situation : travail sur le logiciel SYSTERA.

#### INTERVENANTS :

Christian GOMET, conseiller FDSEA 59  
Claire REGNAUT, animatrice-référente SYSTERA- FDSEA 59  
Guillaume SENESCHAL, juriste FDSEA 59  
Alexandre NYS ou Thierry PETIT ou Anne-Laure PATIGNIEZ (en fonction de leur secteur géographique d'intervention), conseillers prévention Service Santé Sécurité au Travail à la MSA Nord/Pas-de-Calais.

Validation de la formation par la remise d'une attestation de présence.

